

# **Compte rendu de la séance du 11 avril 2017**

## **Ordre du jour:**

- Présentation et vote du budget primitif;
- Numérotation des voies;
- Questions diverses.

Président : MONIER Michel  
Secrétaire : CANTAREL Denis

Présents :  
Monsieur Michel MONIER, Monsieur Henri MEYNIEL, Monsieur Claude DELMAS,  
Monsieur Clément RAYMOND, Monsieur Eric SOULIER, Monsieur Denis  
CANTAREL, Madame Marie-Thérèse FABREGUES, Madame Colette CROUTES,  
Monsieur Alain CAMMAS

Excusés :  
Monsieur Jérôme SOUQUIERES, Monsieur Jérôme BONNET

Absents :

## **Délibérations du conseil:**

### **Adoption du compte rendu de la dernière réunion ( DE 2017 013)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 21 février 2017. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 février 2017.

### **Vote du budget primitif de 2017 ( DE 2017 014)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet de budget primitif pour l'année 2017.

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 378 276.03 €

Recettes : 378 276.03 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses : 218 938.18 €

Recettes : 218 938.18 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif de 2017 tel que présenté ci-dessus.

## Vote du budget du lotissement ( DE 2017 015)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet de budget primitif pour le lotissement pour l'année 2017.

### Section de fonctionnement :

Dépenses : 127 920.19 €

Recettes : 127 920.19 €

### Section d'investissement

Dépenses : 123 910.19 €

Recettes : 123 910.19 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif de 2017 tel que présenté ci-dessus.

## Remplacement du tracteur. Demande d'aide de la Réserve Parlementaire ( DE 2017 016)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé par délibération en date du 08 mars 2016 de remplacer en 2017 le tracteur qui a 19 ans et sur lequel beaucoup de travaux seront amenés à être réalisés.

Le montant de cette acquisition serait de 70 000 € H.T.

Une aide de 21000 € sur le Fonds Cantal Solidaire devrait être attribuée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Confirme la réalisation de ce projet,
- Sollicite une subvention une aide de la Réserve Parlementaire pour contribuer au financement de cette opération ;
- approuve le plan de financement suivant :

|  |              |
|--|--------------|
| * montant de l'acquisition                     | 70 000.00 €  |
| *subvention du Conseil Départemental           | 21 000.00 €  |
| *aide de la Réserve Parlementaire (sollicitée) | 5 000.00 €   |
| * aide de la Région (sollicitée)               | 14 0000.00 € |
| * fonds budgétaires ou emprunt                 | 30 000.00 €  |
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Création d'emploi ( DE 2017 017)

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 19 juin 2014 avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en raison d'avancements de grade.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en raison d'avancements de grade.

Il propose le tableau des emplois suivant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

**EMPLOIS PERMANENTS**

Filière administrative :

Cadre d'emploi : secrétaire de mairie, temps non complet, 19 heures hebdomadaires, emploi pourvu 1

Cadre emploi : Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, temps non complet, 15 heures hebdomadaires, vacant non pourvu

Cadre emploi : Adjoint Administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> classe, temps non complet, 15 heures hebdomadaires, non pourvu

Cadre d'emploi : Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, temps non complet, 15 heures hebdomadaires, pourvu

Filière technique :

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, temps non complet,

|          |           |            |
|----------|-----------|------------|
| 1 emploi | 12 heures | non pourvu |
| 1 emploi | 7 heures  | non pourvu |
| 1 emploi | 20 heures | non pourvu |
| 1 emploi | 18 heures | pourvu     |

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe, temps non complet  
1 emploi, 19 heures, non pourvu.

Cadre d'emploi : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, temps non complet,  
1 emploi, 19 heures hebdomadaires, pourvu.  
1 emploi, 20 heures hebdomadaires, pourvu

## **EMPLOIS NON TITULAIRES :**

CUI/CAE, temps non complet 26 heures hebdomadaires, non pourvu

Contrat d'avenir, temps complet, 35 heures, pourvu

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en raison d'avancements de grade

Approuve le tableau des emplois ainsi proposé,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

### Numérotation des voies:

Le devis d'aide à la numérotation de La Poste a été examiné, il est d'un montant de 3 323.50 € H.T.

Le conseil Municipal décide de faire faire des devis pour les fournitures de plaques de rues et de voies ainsi que pour les numéros.

il décide de faire une demande d'aide dès que les éléments seront réunis.

### Contrat d'avenir:

Le contrat de la personne engagée en contrat d'avenir se termine le 11 mai 2017, il y a lieu de pourvoir à son remplacement soit par un autre contrat d'avenir soit par un contrat CAE-CUI.